



Fédération des Magistrats,
des Enseignants et du Personnel
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,
der Lehrerschaft und des Personals
des Staates Wallis

GRAND CONSEIL

INFORMATION

CONTACT

027 323 40 43

stephane.pont@fmep.ch

www.fmep.ch



RESUME DE LA SESSION DE MAI 2025

Entrée en fonction du nouveau Parlement et du Conseil d'Etat

En ce lundi 5 mai 2025, le nouveau Parlement issu des élections de mars dernier, entre en fonction pour la législature 2025-2029. C'est également le cas pour le nouveau Conseil d'Etat dont les départements ont été attribués ainsi que les nombreuses commissions et délégation.

Personnel de l'Etat du Valais

Efficienc Plus

Le Parlement réclame que les résultats détaillés d'Efficienc Plus soient publiés sans délai, afin que le Parlement sache quelles sont les mesures concrètes (y compris celles qui relèvent de sa compétence) qui pourraient être mises en œuvre.

Le gouvernement valaisan a entrepris des projets d'efficienc au sein des différents départements, après transmission d'une intervention adoptée à une large majorité par le Parlement. Cette intervention demandait notamment que le Conseil d'Etat présente au Parlement les résultats de l'examen dans le cadre d'un rapport.

Selon le Postulat du Grand Conseil, la plupart des mesures d'efficienc indiquées dans le rapport ciblent la numérisation. Des ajustements structurels, des réorganisations, etc. s'avèrent donc, là aussi, nécessaires. Le rapport évoque certes ces aspects, sans aller toutefois jusqu'à formuler des propositions concrètes.

S'il va globalement dans la bonne direction et dresse un constat que certains conseillers d'Etat et députés au Grand Conseil ont toujours refusé de voir, le rapport en question ne débouche pas sur des mesures concrètes.

Étant donné que le Parlement ne sait pas quelles mesures concrètes (y compris celles qui relèvent de sa compétence) pourraient être mises en œuvre et qu'aucun délai concret n'a été fixé, il existe un risque considérable que le rapport sur les projets d'efficienc reste lettre morte. Afin que le Parlement puisse assumer sa responsabilité, il est demandé au Conseil d'Etat d'agir comme suit :

- publier l'inventaire complet des mesures identifiées pour améliorer l'efficienc des différents départements ;
- informer le Parlement des mesures prioritaires attribuées aux différentes ressources humaines libérées sur la base de l'examen de l'efficienc (phase de mise en œuvre) ;
- définir des échéances pour la phase de mise en œuvre ;
- soumettre les projets d'efficienc à un examen externe.

Institution et famille

Loi cantonale en faveur de la jeunesse

Le Parlement s'est penché sur la modification de la loi cantonale en faveur de la jeunesse et plus particulièrement sur l'article 54 sur « le devoir de signalement » et l'article 58 sur « l'échange d'information ». Le Grand Conseil accepte cette loi en première lecture.

Education et formation

Lycée-Collège de St-Maurice

Le Parlement est entré en matière pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour un montant total de CHF 85'462'000 pour la construction de deux salles de sport, la rénovation et l'agrandissement du Collège de St-Maurice. Le coût sera réparti de la manière suivante : CHF 10'000'000 seront à charge de l'Abbaye de St-Maurice, CHF 7'562'000 à charge de la commune de St-Maurice et le solde à la charge de l'Etat du Valais CHF 67'915'800.

Intégration de l'intelligence artificielle : des renforts pour les écoles, les directions et le personnel enseignant

Suite au dépôt d'un postulat qui a été accepté, le Conseil d'Etat est prié d'établir un concept visant à réglementer les aspects juridiques, éthiques et pédagogiques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle en classe. Ce concept doit servir de lignes directrices pour soutenir et guider, les directions, le personnel enseignant et les élèves dans la gestion et l'intégration de ces outils, les instructions à donner et les interdictions à imposer. Il faut faire en sorte que les enseignantes et enseignants soient en mesure d'exploiter au mieux ce moyen technologique, tout en étant conscients des risques et des chances qu'il présente.

En résumé

Considérant l'importance stratégique du maintien et du développement de l'aéroport de Sion, le Conseil d'Etat est invité à proposer au Grand Conseil un projet de loi visant à assurer le développement et l'avenir de cette infrastructure. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit être à élaborer un projet de loi visant à assurer la transformation et la pérennité de cette infrastructure. La motion est donc acceptée par le Grand Conseil.

Le Parlement a procédé aux élections suivantes : les magistrats de l'ordre judiciaire, le Conseil de la magistrature, la commission de recours du Conseil de la magistrature et de diverses commissions judiciaires. Lors de ces élections, un juge cantonal n'a pas été réélu.

Le Parlement demande au Conseil d'Etat d'évaluer comment le taux d'occupation peut être pris en compte dans le calcul de la réduction des primes d'assurance-maladie. Il s'agit en l'occurrence de se demander si le bénéficiaire de la subvention concernée, réduit volontairement son taux d'occupation ou s'il est contraint de le faire (p. ex. garde des enfants, incapacité de travail, âge, etc.).

Vu l'importance croissante des réseaux sociaux dans la vie des jeunes et l'augmentation de la criminalité dans ce domaine, il s'avère impératif de définir un plan d'action ciblé. En adoptant une approche structurée, préventive et interdisciplinaire, le canton du Valais pourrait contribuer nettement à réduire la criminalité juvénile dans l'environnement numérique. Le Conseil d'État doit élaborer et mettre en œuvre rapidement un plan d'action.

Le Grand Conseil accepte l'octroi d'une subvention cantonale à l'Association St-Raphaël pour la démolition et la reconstruction du Foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT) à Sion pour un montant de CHF 7'652'613, dont 55% à charge du Canton et 35% à charge de la Confédération, le solde à charge de l'Association St-Raphaël. Le FJT accueille dix-sept filles et garçons de 16 à 22 ans, toute l'année. Douze d'entre eux sont pris en charge en internat, cinq ont la possibilité d'accéder à un studio s'ils répondent à différents critères d'autonomie. Tous présentent des troubles du comportement avec, pour une majorité d'entre eux, des problématiques familiales.

Sion, le 12.05.2025

Stéphane Pont - Secrétaire général